AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3081
GB00BDSFG982-FS0898

10 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils
(articles L. 233-7 du code de commerce et L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

TECHNIPFMC PLC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 novembre 2021, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 4 novembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNIPFMC PLC et détenir indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations[1], 22 000 679 actions TECHNIPFMC PLC représentant autant de droits de vote, soit 4,88% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
EPIC Bpifrance (en direct)	0	0
Bpifrance Participations	22 000 679	4,88
Total EPIC Bpifrance	**22 000 679**	**4,88**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TECHNIPFMC PLC sur le marché.

[1] Bpifrance Participations SA est contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 450 700 480 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.